

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 "

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent
QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

La rentrée des Chambres. — A Longwy. — Les grandes manœuvres.

Le dernier Conseil des ministres s'est occupé de la rentrée du Parlement. Tout d'abord on voulait, en haut lieu, reculer la date de convocation jusqu'en novembre, c'est-à-dire jusqu'après le voyage du Président de la République en Espagne et en Portugal.

Mais la plupart des journaux républicains ont qualifié ce retard de manœuvre pour empêcher le Sénat de voter à temps le projet de Séparation des Eglises et de l'Etat. C'était vrai ou faux. Toujours est-il que le gouvernement a paru sensible à ces récriminations et tout indique que la rentrée des Chambres aura lieu en Octobre, sans doute à la date du 17.

Dans la région métallurgique la plus importante de France, les grèves ont repris. A Longwy une manifestation qui était paisible a amené l'effusion du sang par l'arrestation d'un dragon qui a percé de sa lance un ouvrier réfugié contre un mur.

L'opinion publique a nettement pris parti contre le manque de sang-froid des autorités. Et on remarque l'ironie de la situation au lendemain des circulaires de M. Berteaux qui prescrit la neutralité la plus absolue de l'armée dans les grèves.

Toute la semaine a été consacrée à des grandes manœuvres militaires faites à l'Est, au Sud et à l'Ouest. Le président de la République est allé clôturer les premières.

A L'ÉTRANGER

La paix Russo-Japonaise : Au Japon ; en Russie. — Les tremblements de terre en Italie. — Le traité Anglo-Japonais.

Au Japon la conclusion de la paix a été accueillie avec un grand mécontentement. On n'a pas su apprécier les raisons de sentiment et d'intérêt qui avaient guidé le Mikado dans les concessions généreuses faites à la Russie. Et des émeutes se sont produites à Tokio qui ont paru un moment dangereuses.

Mais peu à peu le silence s'est fait ; l'ordre a été rétabli et la paix de Portsmouth n'aura porté préjudice qu'à certains ministres qui ont donné leur démission pour donner une satisfaction à l'opinion publique.

En Russie, la nouvelle de la paix n'a pas calmé les agitations de toutes sortes qui bouleversent l'empire. C'est que le mal accompli par la bureaucratie tsariste est trop profond et il n'est plus possible de remonter le courant des revendications pacifiques ou violentes des victimes de l'absolutisme.

En Finlande, les tentatives de révolte se multiplient. Dans la région du Caucase, la lutte semble prendre une ampleur que les télégrammes censurés ne nous permettent que de soupçonner. Bakou serait détruite et ainsi sombrerait pour un temps considérable l'une des seules industries de la Russie moderne, l'industrie du pétrole et du naphte.

La cause de ces subversions serait la haine des Tartares contre tous ceux qui les ont dépossédés de leurs terres ; il y aurait donc là un mouvement agraire. A vrai dire ce mécontentement se double de haines religieuses qui comme toujours sont inexpiables : les révoltés sont musulmans et les vainqueurs étaient chrétiens des différentes sectes. L'occasion de l'offensive tartare a été naturellement la guerre russo-japonaise.

En Italie, un tremblement de terre des plus violents a soulevé la région très tourmentée des Calabres. On ne sait le nombre des victimes, mais il paraît certain que la plupart des villages ont été détruits. Et cela occasionne une disette affreuse chez les victimes d'un pays où la richesse est chose inconnue.

Le traité anglo-japonais du 12 août dernier n'a pas encore été publié, mais si les termes continuent de demeurer secrets, le sens général de l'accord est connu.

Des garanties réciproques sont stipulées pour assurer la sécurité des intérêts britanniques et japonais, même en cas de menace par une seule puissance. Cela assure donc le maintien du statu quo en Extrême-Orient. Enfin, au cas où l'Inde serait menacée, le Japon devrait mettre à la disposition de la Grande-Bretagne un nombre de troupes égal à celui qu'elle concentrerait, la Grande-Bretagne supportant les frais.

Il semble que le nouvel accord soit un traité complet d'alliance offensive et défensive.

LE FOREUR

DEVANT L'ÉTRANGER

A l'étranger comme en France, il n'y a guère qu'une voix pour reconnaître que M. le Président de la République a été particulièrement bien inspiré dans les allocutions qu'il a prononcées à Montargis, au banquet qui a suivi la clôture des grandes manœuvres de l'Est.

Une fois de plus, et nous aimons à espérer que ce ne sera point la dernière, — qui connaît l'avenir ? — M. Loubet a traduit avec une dignité noble et simple, en même temps qu'avec un tact remarquable, les sentiments de la France à l'égard de son armée.

Ajouterons-nous que, non sans raison, il est permis de considérer comme la plus opportune et la plus concluante réponse qui puisse être faite à de dissolvantes et lamentables théories, ces paroles d'un ton si juste et si élevé : « Officiers, sous-officiers et soldats, unis dans le devoir commun, respectueux des lois, fidèles au drapeau, inspirent à la nation la plus légitime confiance. Les agitations de surface ne peuvent les troubler et c'est leur faire une gratuite injure de penser et de dire qu'on peut trouver dans leurs rangs des hommes capables d'oublier le premier des devoirs : la fidélité à nos institutions, comme c'est méconnaître la nation elle-même de croire que l'appel au refus d'obéissance ou à la désertion peut être entendu par ceux qui sont appelés sous les drapeaux. »

Relevées aussi haut par le chef de l'Etat, en présence des représentants des armées et des nations étrangères, ces odieuses calomnies lancées par quelques évergumènes ou quelques fou — c'est la plus douce expression que l'on puisse employer, car il faudrait, sans cela, parler de crimes contre la patrie — ces odieuses calomnies disons-nous, seront appréciées à leur valeur. La France ne les méritait vraiment pas, elle qui, si spontanément et si généreusement, a tant fait pour assurer la défense de son sol et l'honneur de son drapeau.

En traduisant, on peut le dire, le sentiment même du pays, M. Loubet a accompli une œuvre bonne, sage et saine. Il s'est inspiré de l'esprit même de la République et des meilleures traditions de ses devanciers à la présidence.

C'est un fait à noter, en effet, que depuis trente-cinq ans que la République est le gouvernement de la France, ses représentants les plus éminents et les plus autorisés n'ont jamais manqué de proclamer que le premier de ses devoirs est d'assurer la défense de la patrie et le respect de la loi. Ils n'ont jamais non plus cessé de répéter et de féliciter les tentatives des factions quelles qu'elles soient, qui ont multiplié leurs efforts pour entraîner l'armée dans les luttes politiques.

Les revers ont pu courber la France, disait dès le lendemain de la guerre, Jules Grévy, ils ne l'ont point abattu. Il dépend de ceux qui la dirigent, de leur sagesse, de leur patriotisme qu'elle reprenne bientôt la grande place qui n'a jamais pu cesser de lui appartenir.

Cette œuvre de sagesse, de patriotisme, de dignité nationale, aussi éloignée de la jactance que de la faiblesse, c'est celle qui a toutes les sympathies de l'immense majorité de la France.

La satisfaction très vive avec laquelle le toast de M. Loubet a été partout accueilli, prouve que, très heureusement, dans notre pays, on ne se fait pas, à cette heure, un moins haute et moins féconde idée de ce devoir national qu'au lendemain de la guerre de 1870.

Il est bon que ce sentiment qui est la force et l'honneur d'un peuple ait été, une fois de plus, au lendemain des incidents que l'on sait, exprimé avec autant de force que de tact, avec autant de conviction que de délicatesse. C'est en de telles circonstances que le Président de la République est vraiment l'interprète du pays qui ne peut que l'en remercier, l'en féliciter et s'en réjouir.

A. B.

Causeries

SUR

L'ÉGLISE, LE SOCIALISME, LA PATRIE, etc.

IX

Le socialisme s'occupe tant de la société qu'il en oublie l'individu ; il pense tant à légiférer qu'il néglige de moraliser. Je parle de négligence ; c'est de parti-pris que je devrais parler : de propos délibéré, tout bon socialiste confond le progrès social et le progrès humain.

Peut-être y a-t-il là, mon ami, quelque naïveté. D'autres, qui ne sont pas moins naïfs, ne songent qu'à l'individu et à la morale. C'est une seconde façon d'abstraire et d'errer. Il faut, je pense, ne laisser de côté ni l'un ni l'autre des éléments dont est constituée la plénitude de la vie humaine.

L'erreur du christianisme fut de croire qu'il peut y avoir, chez un meurtre-de-faim, place pour la vie morale. La vie intérieure hélas ! est un luxe. Ernest Renan a fait justement remarquer que l'Eglise primitive, socialiste autant que chrétienne, fut d'abord une société de secours mutuels. C'est le tort habituel aux parvenus que d'oublier leurs origines.

Vous n'êtes point, mon ami, de ceux qui critiquent sans connaître et qui font à l'Eglise moins de l'opposition qu'une obstruction grossière et brutale.

Vous savez par quel moyen le christianisme tenta de réaliser ce paradoxe, la vertu dans la pauvreté et la souffrance : c'est en faisant de cette pauvreté même et de cette souffrance une promesse de bonheur.

Moyen dont on ne sait s'il est odieux ou sublime.

Il est certain en effet qu'il suscita dans l'humanité des légions de héros obscurs et de martyrs résignés qui surent accepter la vie, ses travaux, ses douleurs, avec reconnaissance, avec joie, par un détachement de l'intérêt propre et une abdication d'eux-mêmes, qui sont le plus haut degré où puisse atteindre la perfection de la vie intérieure. Et les solitaires de Port-Royal qui cultivèrent ici leur jardin, ne furent que des exemples conscients et illustres d'une vertu qui resta le plus souvent irréfutable et populaire. Oui, mon ami, l'Evangile a mis à la portée de tout le monde cet objet de luxe, la morale : n'est point un mince mérite. Le christianisme a créé la démocratie de la vie intérieure.

Mais à quel prix, mon ami ! Nous sommes portés invinciblement, nous chez qui la foi est morte, à considérer cette création comme une duperie d'autant plus odieuse qu'elle fut plus sublime. Nous ne pouvons nous empêcher d'y voir une exploitation du pauvre d'autant plus haïssable qu'elle s'exerce sur les trésors secrets d'un héritage précieux et difficile. Nous faisons justement remarquer que cette démocratie morale n'est que la consécration du privilège et des pires inégalités matérielles.

La religion chrétienne, mon cher Dargy, du jour où la foi s'énerve, n'est plus que la religion de la richesse et le culte du veau d'or. Or j'ai beau chercher autour de moi, je trouve bien des gens qui pratiquent, mais je ne vois pas un seul croyant véritable.

On pratique aujourd'hui par habitude, par peur, par intérêt, par bien-séance, par nostalgie, mais on ne croit pas.

J'ai connu, mon ami, des prêtres intelligents ; je ne suis pas de ces imbéciles qui croient les deux termes contradictoires. Eh bien ! ils ne croyaient pas. Ils ne contestaient point le dogme : ils se contentaient de n'y point penser, et ils vus engageaient à faire de même.

« J'appelle hérétique tout homme qui pense » disait Scherer. Les rares chrétiens qui pensent sont tous, comme l'abbé Loisy, plus ou moins hérétiques. Les autres, c'est-à-dire la plupart, se réfugient dans l'action.

L'Eglise a cessé d'être théologienne pour devenir politique.

Je n'entreprendrai point, mon ami, de développer à vos yeux l'histoire de l'Eglise, si instructive pourtant et si navrante, puisqu'elle n'est que la lente mortification d'un idéal.

Oui, l'Eglise meurt, mais en ce sens que de son corps épaissi, l'âme, accablée du poids de la matière, s'envole. Cette âme, nous pouvons l'invoquer en ces lieux où elle habite, multiple et pourtant une, parfois douce, souvent véhémement, à la fois si fortement trempée et si sincèrement religieuse.

Et qui nous empêche, ami, d'en rêver la résurrection, non point intacte, non plus chrétienne, mais parcelle, mais humaine, dans ce beau paysage d'hiver, où flottent, à travers les brumes rouges et les âmes crépusculaires, des illusions et des lueurs ?

Georges DELVIL.

Les troubles en Russie

Les Zemtsov

Les maréchaux de la noblesse de toute la Russie se sont réunis le 14 septembre, à St-Petersbourg, et ont discuté les questions qui se rattachent à la convocation de la Douma. On confirme que le congrès des zemtsov se réunira à Moscou le 25 septembre.

La navigation menacée

Les comités des bourses d'Astrakhan et de Tsaristine ont télégraphié au ministre des finances que l'insuffisance des approvisionnements de naphte menace la navigation à vapeur du Volga. En conséquence, le ministre a reçu hier les représentants des entreprises d'exploitation de naphte, qui ont consenti à renouveler leurs livraisons aux propriétaires de vapeurs, afin de conjurer la crise de la batellerie, crise qui se traduit déjà par la cessation du fonctionnement de nombreux remorqueurs et par le licenciement de leurs équipages.

D'autre part, le ministre des finances a reçu une députation des principaux raffineurs de pétrole, dont faisait partie M. Nobel, et qui a présenté un rapport demandant que des prêts à long terme et ne portant pas intérêt fussent consentis aux compagnies atteintes.

Le ministre a répondu qu'en principe il était prêt à coopérer avec les raffineurs par tous les moyens possibles.

Découverte de dépôts d'armes

La police a découvert dans l'appartement de l'astronome Kowalezyk, de l'Observatoire officiel d'astronomie, un dépôt de revolvers, de munitions et de poignards. Tous les membres de la famille de l'astronome ont été arrêtés.

On a découvert un autre dépôt important d'armes au domicile d'un pharmacien de la rue Sosnowa.

La paix russo-japonaise

L'armistice

Une note communiquée aux journaux dit :

« Le protocole de l'armistice entre la Russie et le Japon se compose des six paragraphes suivants :

1° Une certaine distance (zone de démarcation) sera fixée entre les fronts des armées des deux puissances en Mandchourie, aussi bien que dans la région du Toumen.

2° Les forces navales d'un des belligérants ne bombarderont pas le territoire appartenant à l'autre ou occupé par lui.

3° Les prises maritimes ne seront pas suspendues par l'armistice.

4° Pendant la durée de l'armistice, de nouveaux renforcements de troupes ne devront pas être envoyés sur le théâtre de la guerre. Ceux qui sont déjà en route ne devront pas être envoyés au nord de Moukden du côté du Japon, ni au sud de Kharbine du côté de la Russie.

5° Les commandants des armées et des flottes des deux puissances détermineront d'un commun accord les conditions de l'armistice en conformité avec les clauses ci-dessus énoncées.

6° Les deux gouvernements donneront des ordres à leurs commandants d'armée immédiatement après la signature du traité de paix, afin de mettre ce protocole en exécution.

Le protocole est signé par MM. Witte, le baron de Rosen, le baron Komoura et Takahira. »

Au Japon

A Yokohama, des troubles se sont produits, à la suite de la tentative par la police d'empêcher une réunion publique.

Vingt-six postes de police furent brûlés. La police dut charger à plusieurs reprises. Environ quarante sergents de ville furent blessés, dont 27 sérieusement.

Un train spécial, chargé de soldats, est parti de Tokio. Les soldats font maintenant des patrouilles dans la ville et gardent le quartier européen. Tokio, 14 septembre. — Voici les détails reçus ici sur les désordres de Yokohama :

Un peu après midi, une foule de 5.500 hommes, composée en majorité de coolies, de bateliers et de gens sans aveu, et divisés en deux détachements, commença à attaquer la police.

La populace incendia huit guérites de police et en démolit trois. Elle attaqua ensuite les postes de police des douanes, les bâtiments publics et les établissements commerciaux les plus importants.

Quatre cents hommes de troupes furent envoyés en toute hâte de Tokio. Les soldats gardent actuellement les consuls, les entrepôts contenant des explosifs et les réservoirs de pétrole.

Le gouverneur et le maire de Yokohama ont lancé une proclamation demandant à la population de mettre sa confiance dans les autorités, qui réussiraient bientôt à rétablir l'ordre.

Six cents prisonniers russes, venus de Karafuto, et qui se trouvent dans un hôtel de la ville, sont gardés par la police.

La police s'est défendue contre la populace à coups de sabre. Les émeutiers étaient armés de pistolets et de cannes à épée.

Le nombre des blessés parmi la police a été de trois hommes sérieuse-

ments atteints et de trente-sept légèrement.

Les émeutiers ont brûlé les guérites de la police au moyen de chapeaux imbibés de pétrole. Le calme est rétabli, en apparence du moins.

INFORMATIONS

Mort de M. de Brazza

On annonce la mort de M. de Brazza, qui a succombé en Afrique où il était chargé d'une mission par le Gouvernement.

Le Président de la République et le ministre des colonies ont télégraphié à la veuve du grand explorateur.

M. Loubet en Espagne

Suivant certaines informations de Lisbonne, pendant son voyage en Portugal, M. Loubet sera reçu exactement de la même façon que la reine d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne. Le train royal sera envoyé à la frontière, où une mission spéciale recevra le président.

La marche du train royal sera réglée de façon à ce qu'il arrive en plein jour à Lisbonne. Des troupes seront massées sur tout le parcours, entre la gare et le palais de Balem, où résidera le président.

Le cortège serait composé de plusieurs voitures modernes de grand gala.

Si le président ne peut rester qu'un jour à Lisbonne, un grand dîner sera donné en son honneur. S'il peut prolonger son séjour, il est probable qu'un déjeuner lui sera offert au palais de la Pena, à Cintra. Peut-être y aurait-il une course de taureaux portugaise avec caballeros en plaza.

Le ministre de la guerre a fait signer au roi un décret de mobilisation du 1^{er} corps d'armée, pour effectuer des manœuvres partielles et combinées autour de Madrid.

Ces manœuvres se termineront par une revue en l'honneur de M. Loubet.

Le Traité franco-siamois

A la suite d'une entente intervenue entre le ministre des affaires étrangères et celui des colonies, il a été décidé, afin d'assurer l'application complète du traité franco-siamois du 13 février 1904, que le tribunal de Bangkok sera complété par l'adjonction d'un magistrat du cadre de l'Indo-Chine. Ce magistrat aura pour mission exclusive de s'occuper des affaires du tribunal consulaire.

D'autre part, les vice-consuls de Battambang et de Nan seront transformés en consuls, et un vice-consulat sera créé à Xieng-Mai.

La loi de deux ans et les tambours

L'attention du ministre de la guerre a été appelée sur la nécessité dans laquelle on pourrait se trouver, dès la mise en application de la loi du 21 mars 1905 sur le service de deux ans, de supprimer de nouveau les tambours, par suite de l'impossibilité de former, faute de temps, des exécutants et surtout des instructeurs.

Afin d'être à même de formuler un avis sur cette question en complète connaissance de cause, le ministre va prescrire d'étudier et de lui faire savoir qu'elle est exactement, annonce la France militaire, la situation. Les points à élucider sont les suivants :

Quel est en moyenne par régiment d'infanterie le nombre de jeunes soldats du contingent et d'engagés volontaires arrivant annuellement au corps et sachant déjà battre plus ou moins ?

Au bout de combien de mois les élèves tambours peuvent-ils être considérés comme aptes à se joindre à la batterie de leur bataillon, comme aptes à battre isolément et à prendre la garde ?

Dans la situation actuelle, combien la batterie d'un bataillon peut-elle comprendre en moyenne d'élèves et tambours titulaires appelés à battre ensemble après un an, après dix-huit mois, après deux ans ?

Sur combien de tambours peut-on compter en moyenne par bataillon pour servir d'instructeurs après les mêmes laps de temps ?

Le krach des sucres

Le chiffre global des pertes qu'aurait occasionné, suivant certains renseignements, le krach des sucres, serait de 260 millions. La situation reste, dit-on, menaçante.

Des engagements considérables ont été pris sur les quatre mois d'octobre, novembre, décembre et janvier, ce qu'on appelle en argot de bourse, « 4 d'octobre », et sur janvier, février, mars et avril, ce qu'on appelle « 4 premiers ». On ne sait encore si ces engagements pourront être tenus.

D'autre part, une autre question se pose encore. Beaucoup de fabricants de sucre ont acheté leurs betteraves 25 et 26 francs, ce qui porte le prix de revient de leur sucre à 32 ou 33 francs ; la fabrication coûtant au moins 7 à 8 francs, les cours actuels du sucre sur 4 d'octobre sont de 25 francs ! Comment, dans ces conditions, les fabricants paieront-ils la culture ? Ils cherchent bien à composer avec elle ; réussiront-ils ?

Les betteraves commenceront, en effet, à être arrachées à partir de demain, et les engagements sur les 4 d'octobre se règlent le 5 de chacun de ces quatre mois. D'après le Journal, la situation redevenue normale, ne sera donc terminée que le 5 janvier, époque de la fin de la liquidation des 4 d'octobre et de la clôture de la fabrication du sucre.

Un nouveau scandale colonial

Sur le rapport du gouverneur de la Guinée française, qui avait reçu de nombreuses plaintes d'indigènes et après une enquête préliminaire, le ministre des colonies a décidé de soumettre à une instruction judiciaire un fonctionnaire colonial, M. Hubert, administrateur à Timbo.

M. Hubert est accusé d'avoir fait exécuter d'une façon sommaire et sans jugement, plusieurs indigènes dans la région du Fouta-Djallon, et d'avoir dans d'autres occasions, commis des abus d'autorité.

Petites Nouvelles

La séance publique annuelle des 5 académies est fixée au 25 octobre.

Dans une lettre qu'il adresse à ses amis, M. Lasies, député du Gers, annonce son intention de ne pas se représenter aux élections prochaines.

On annonce le mariage de M. Clément, ministre des Colonies avec M^{lle} Knowles.

M. Juttet, chef de cabinet du ministre du Commerce, a été tué jeudi soir, vers 6 heures, par le choc d'une automobile à toute vitesse qui vint heurter le fiacre dans lequel se trouvait M. Juttet.

Miss Roosevelt, la fille du président des Etats-Unis, est arrivée à Pékin où elle sera reçue en audience avec les honneurs accordés aux princesses étrangères.

Judi matin a été lancé aux chantiers de la Méditerranée, à Granville, le steamer « La Vendée » qui mesure 83 mètres de long et déplace 3.700 tonnes.

CHRONIQUE LOCALE

CHEMIN DE FER DE CAHORS A MOISSAC

M. Costes a reçu de M. Gauthier, ministre des travaux publics, la lettre suivante :

Monsieur le Sénateur et cher collègue,

Vous avez appelé mon attention sur l'intérêt qui s'attache à ce que le Parlement soit saisi, à la rentrée, du projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement du chemin de fer de Cahors à Moissac.

Ainsi que vous le savez, cette ligne a, par la loi du 20 mars 1893, été concédée à la compagnie d'Orléans, à titre éventuel, pour être établie à voie de 1 mètre. Mais à la suite d'études comparatives de la voie étroite et de la voie normale, j'ai fait soumettre à l'enquête, dans les départements du Lot et du Tarn-et-Garonne, un avant-projet comportant cette dernière largeur de voie.

Les résultats de l'enquête sont soumis au service du contrôle du réseau d'Orléans et devront ensuite être examinés par le Conseil général des ponts et chaussées.

Si la voie normale doit être adoptée, il y aura lieu de négocier avec la compagnie d'Orléans les conditions auxquelles il serait dérogé à la convention approuvée par la loi du 20 mars 1893 en ce qui concerne la substitution de cette largeur de voie à la voie de 1 mètre pour l'exécution de la ligne.

Vous pouvez être assuré, Monsieur le Sénateur et cher collègue, que je ne perds pas de vue les démarches

qui sont faites auprès de moi pour obtenir une prompte solution.

Agréez, Monsieur le Sénateur et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des travaux publics, GAUTHIER.

ATTITUDES & OPINIONS

La discussion continue dans nos journaux locaux qui, à l'exemple du Journal du Lot, ébauchent les grandes lignes de leurs attitudes dans les luttes prochaines.

Nous nous réjouissons d'avoir ainsi provoqué cet échange de vue sur la politique départementale. Encore un léger effort, et nous serons irrévocablement fixés sur les tendances de chacun.

L'Union Républicaine est, de beaucoup, celui de nos confrères dont les déclarations sont les plus nettes et les plus franches ; elles se résument dans une formule que nous savons être depuis longtemps celle d'un personnage politique de nos amis qui ne put nous la faire adopter :

« A bas Talou ! Vive Vival ! »

Et l'on sent, en effet, que l'entier numéro de l'Union est un commencement de charge impatient contre l'aimable conseiller général de Saint-Géry.

Il y a, voyez-vous, des gens qui pardonnent difficilement à Ernest Talou d'avoir crié, dès la première heure, son intention bien arrêtée de couper, devant M. Rey, le chemin du Sénat !

Il en est d'autres — c'est le cas de notre confrère et de M. Marmisses — qui n'oublieront point davantage qu'en 1902, Talou, invariablement discipliné, refusa de brûler de l'encens sous le nez de M. Pagès-Lechesne.

C'est la combinaison de ces deux mentalités qui a produit les articles un peu vifs de l'Union Républicaine qui, d'ailleurs, condamne sans merci — nous en étions assurés — toute tentative d'élection ou de réélection de M. Rey.

Comme nous, le journal de M. Pignières se prononce pour le bloc sénatorial. Mais, il ne prévoit pas, quant à présent, le moyen de réparer une fissure au travers de laquelle le député de Cahors pourrait s'introduire dans la place. Attendons...

Notre excellent confrère se prononce, en revanche, très résolument pour M. Vival, qui depuis quinze jours, a multiplié ses voyages à Cahors et ses démarches auprès des directeurs des journaux. M. Vival s'est réconcilié avec l'Union, et notre vénéré doyen Delpierre lui donne son accolade de vieux lutteur apitoyé.

Hélas ! chers confrères, allez donc enquêter à Figeac, informez-vous et ne nous laissez pas tout l'honneur de soutenir là-bas le parti républicain.

M. Marmisses devait à ses amis et à sa personnalité même de dire quelle serait son attitude personnelle.

En excellents termes, l'Élu socialiste se sépare du groupe de ses camarades qui, par l'organe du Socialiste du Centre affirme son intention de reporter sur le candidat réactionnaire les suffrages socialistes pour faire échec à M. de Monzie.

Tous les républicains de Cahors avaient lu avec tristesse l'annonce d'une semblable résolution si peu en harmonie avec les principes de discipline démocratique que le Parti socialiste cadurcien a toujours loyalement pratiqués. (Nous admettons ici l'hypothèse que M. de Monzie sera le candidat des républicains de gauche). Nous sommes convaincus que le Parti socialiste n'aura aucune raison pour oublier son devoir.

Nous voudrions mettre sous les yeux de nos lecteurs l'opinion du Réformateur du Lot. Malheureusement et jusqu'à nouvel ordre, notre aimable confrère se cantonne sur un terrain de généralités un peu abstraites. Ses conseils sont frappés au coin du républicanisme le plus pur ; mais en dehors de M. Vival, le Réformateur se refuse à imprimer des noms. Ici encore attendons !...

Le Réveil publie un article de méchante humeur qui ne contient point même l'embryon d'une réponse à nos déclarations. Il qualifie de « jésuitique » et de « suprême félonie » notre manière d'envisager l'élection sénatoriale.

Nous sommes disposés à ne pas user ici de gros mots, mais à discuter sagement et logiquement. Cette discussion très courtoise pourra se poursuivre avec le Réveil — qui, comme chacun sait, a exterminé (!!!) le Journal du Lot — lorsque l'organe de la rue des Tabacs nous aura dit ce qu'il pense de la candidature de M. Rey au Sénat et quel accueil il lui ferait, le cas échéant.

Nous nous méfierons beaucoup ici des combinaisons de M. Vival possible, dans l'ombre, M. Rey au Sénat, en se déclarant le très ferme soutien du « Bloc sénatorial ».

Nous ne serons pas dupes, mais nous ne voulons pas être dupes.

Le « Réveil » s'explique

Aurait-il déjà entendu les murmures encore discrets du parti radical, très étonné le Réveil qui, il y a trois semaines, dans cet article à grand orchestre où il nous livrait au bourreau, annonçait, en manière de consolation sans doute, la communion de tous les républicains en MM. Rey et Vival.

Il éprouve le besoin de donner les raisons pour lesquelles il préche le statu quo dans la représentation parlementaire du département.

Notre confrère se défend d'ailleurs de vouloir le maintenir partout.

Il préface, aujourd'hui qu'il n'entend pas soutenir à Gourdon le député sortant.

Cette réticence diplomatique lui est de peu d'importance en somme.

Qui soutiendra M. Rey ne peut être sérieusement hostile à son beau-frère M. Lachéze. Et ce sont les apparences qu'avant tout le Réveil tient à sauver.

Ce que notre confrère à tout d'abord à cœur, c'est de « conserver l'union dans nos rangs ».

Préoccupation un peu tardive en vérité ! — Et quoi, durant les quatre ans de son mandat, un député oublierait ses engagements, ses déclarations, ses promesses ; il interviendrait dans les luttes locales en faveur des pires adversaires du parti républicain et fera d'eux sa nouvelle et meilleure clientèle, écartant, par sa surprenante attitude, ses plus confiants et plus fidèles partisans ; puis, l'heure venue du renouvellement de son mandat, il négligerait dédaigneusement d'en rendre compte à ceux qui l'ont élu, et prétendrait alors qu'il faut « conserver dans nos rangs cette union » qu'il aura lui-même brisée !

Trop tard ! et le Réveil est mal venu de recommander maintenant une concorde dont il a été — qu'il s'en souvienne — un des premiers à ne pas donner l'exemple.

Sans doute, il plairait à notre confrère qu'« une nouvelle investiture fût donnée à ceux que le Journal du Lot défendit avant lui aux élections précédentes », sans que « fût accentuée la discorde déjà naissante ».

Cette discorde, il faut l'étouffer pour que n'en soient connus ni les causes ni les auteurs.

C'est notre grande faute à nous de « l'attiser ».

Et l'attiser, c'est tout uniment démasquer les félonies.

Et c'est grand crime à nous d'avoir accueilli les protestations des républicains figeois, d'avoir enregistré leurs succès électoraux et d'avoir déploré qu'au premier rang de leurs adversaires se soit trouvé M. Vival.

Nous avons eu grand tort de n'avoir point applaudi aux abstentions caractéristiques de M. Rey et d'avoir blâmé le député de Cahors de la plupart de ses votes, en contradiction flagrante avec le programme sur lequel il a été élu.

Une chose sincèrement nous étonne, c'est que le Réveil ait eu à l'égard de M. Rey l'indulgence qu'il lui a, depuis quelque temps surtout, prodiguée ; bien plus : qu'il n'ait pas eu envers lui une sévérité plus grande que la nôtre.

Il semble que le Réveil se souvienne seulement dans un rêve qu'il ne s'est rallié que bien après nous, et comme contraint par la poussée du parti radical discipliné, à la candidature de M. Rey aux dernières élections législatives.

Alors que se dressait devant la République un parti d'opposition qui puisait sa force redoutable dans des récents et heureusement éphémères succès et dans une audacieuse prodigalité, les républicains prévoyants, quelle que fût leur nuance, seraient leurs rangs et déclaraient — à bien plus juste raison qu'aujourd'hui le Réveil — qu'ils « préféreraient encore ceux que nous quittons, tels quels et malgré leurs défauts, à ceux qu'on prétendait leur substituer ». Le Réveil cependant fut, avec l'Union Républicaine dès le début de la campagne de 1902, le défenseur de la candidature impatiente, alors, et indisciplinée de M. Pagès-Lechesne, et ne cessa de combattre M. Rey qu'après les déclarations et les engagements de celui-ci à la réunion de Saint-Géry et de Cahors.

Nous ne faisons aucune difficulté pour reconnaître que M. Rey a donné raison à la méfiance de nos deux confrères et déçu nos loyales espérances.

Fidèle à sa politique passée, l'Union déclare qu'elle « travaillera à débarquer rasser notre arrondissement d'un « député qui depuis seize ans de Pa-lais-Bourbon a accumulé trahison « sur trahison ».

Quels motifs détournent le Réveil de la ligne de conduite qu'il nous a longtemps si amèrement reproché de n'avoir pas suivie ?

Actuellement, M. Rey nous est à tous « connu par expérience » ; pour-quoi le Réveil, au lieu de triompher de sa perspicacité d'antan, réclame-

til pour lui une « nouvelle investiture » ?

Pour faire échec, prétend-il, aux candidatures personnelles que nous « visons à produire » ?

De tous temps on a mieux vu la paille dans l'œil d'autrui que la poutre dans le sien. Le Réveil nous en donne la preuve nouvelle.

Au vrai, c'est que depuis la mort de M. de Verninac, une politique nouvelle a été tentée par ceux qui, ouvertement ou au fond de leur cœur, ne pouvaient souffrir la supériorité et la populaire autorité de l'ancien vice-président du Sénat. Au lendemain de sa disparition, ils ont cru qu'il leur serait permis de commander en maîtres au parti républicain du Lot. Et les circonstances aidant, ils se sont mis sans retard à faire, non les affaires du parti radical et du département, unique souci du chef regretté, mais une politique personnelle à double effet pour eux-mêmes d'abord, puis contre ceux qui sont restés fidèles à la tradition et à la mémoire de nos anciens représentants.

L'attitude de M. Vival envers notre sénateur Cocula par exemple, est présente à tous les souvenirs.

Le Réveil a tort de parler de nos « candidatures personnelles ». Il est superflu de lui retourner l'argument.

Mais ne désespérons pas. La campagne commence à peine et déjà le Réveil a montré qu'il ne trouve son chemin de Damas qu'en pleine période électoriale.

Est-il bien sûr que M. Rey sera son candidat aux élections législatives ? Et ne tiendra-t-on pas en réserve quelque chose que le Réveil n'aura « pas le courage d'appeler un acte de droiture politique » ?

En tous cas, que le Réveil et ses inspirateurs n'oublient pas que nous n'avons jamais fait, que nous ne faisons pas, qu'en janvier comme en mai, nous ne ferons point de politique personnelle, que nous ne soutiendrons pas nommément tel ou tel candidat, mais la politique d'union radicale, radicale-socialiste, par toute tactique loyale qui pourra assurer la défaite de la politique suivie, dans leurs arrondissements, par MM. Rey et Vival.

M. DE MONZIE

et le Socialiste du Centre

Le Socialiste du Centre consacre son entier numéro — chronique du Lot — du 10 Septembre, à des attaques sans fin contre M. A. de Monzie. A l'instar des journaux cléricaux, il s'en prend au physique du conseiller général de Castelnaud, à sa mise correcte, à ses relations, à sa bonne éducation même.

Nous aimons à penser que notre confrère limousin est loin d'être, en cette circonstance, le porte-parole des Socialistes cadurciens et des plus convaincus d'entre eux.

Affirmer, à un premier tour de scrutin, la vitalité toujours grandissante d'un parti politique, rien de mieux puisqu'on le croit nécessaire. Mais se déclarer prêts à lier partie avec la Réaction qu'on se garde, d'ailleurs, d'attaquer ; tendre la main aux Cléricaux pour satisfaire des haines injustifiées, reculer ainsi l'ère des réformes démocratiques ; se laisser aveugler par la conception si ferme des luttes de classe, c'est là une entreprise dangereuse pour le parti lui-même qui s'y laisse glisser.

Ils sont nombreux ceux que le Socialiste du Centre traite de hideux bourgeois, qu'il rejette avec dégoût et qui, libres-penseurs convaincus, démocrates ardents, épris de justice sociale, préparent par un labeur acharné la réalisation de l'idéal socialiste.

Les Socialistes de Cahors qui sont, avant tout et surtout, des républicains ne souscriront jamais à une politique de Réaction. Qu'ils se méfient surtout des policiers de leur parti — bourgeois par tempérament et par aspirations ; qu'ils jettent donc les yeux vers ceux qui, par leur intelligence, leur travail, leur conception pratique de la vie et des temps modernes entraînent les masses des vrais travailleurs et les conduisent à la victoire.

Jaurès et Aristide Briand ne sont-ils pas là pour témoigner de la puissance du parti Socialiste qui sans rien abdiquer de son dogme, sait voir l'ennemi et lui faire face sans jamais lui tendre la main ?

De pareilles questions dominent de très haut les individualités, et qu'il s'agisse de M. de Monzie ou de tout autre républicain de gauche, la discipline doit toujours s'imposer à tous les républicains dignes de ce nom.

Libre Pensée

Les membres du groupe de libre pensée « Science et Raison » sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche, 17 septembre 1905, à 10 heures du matin, dans une des salles de la mairie.

Le Secrétaire, OZANNE.

LES FÊTES DE CHARITÉ

La Commission générale des Fêtes s'est réunie hier soir à l'Hôtel-de-Ville. Elle s'est préoccupée de la date à fixer.

Après un échange de vues, la Commission,

Considérant que la venue à Cahors, de Buffalo-Bill, le 10 octobre, gênerait incontestablement l'organisation des fêtes primitivement fixées au 15-16 du même mois ;

Prenant surtout en considération les désirs nettement exprimés par la presque unanimité des nombreuses sociétés qui se sont fait inscrire pour les Concours,

Décide que les fêtes seront renvoyées au 3-4 juin 1906.

La Commission a la certitude d'obtenir à cette date, l'adhésion d'une quarantaine de Sociétés musicales.

Contributions indirectes

M. Rozières, surnuméraire des contributions indirectes à Cahors est nommé commis à Vauparfonds (Oise).

Enseignement primaire

Par arrêté de M. l'inspecteur d'Académie en date du 15 septembre 1905, ont été nommés instituteurs stagiaires : MM. David, en congé pour service militaire, à Saillac.

Astorg, en congé, à Mechnont.

Bergougnoux, à Figeac (adjoint).

Crubillé à Payrac (adjoint).

Bosc, à Figeac (adjoint).

Girma, de Bretenoux (adjoint), à Montfacon (adjoint).

Ayot, élève-maitre, à Bretenoux (adjoint).

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 17 SEPTEMBRE 1905

Faust (prélude) Gounod

Miréille (fantaisie) Gounod

Messidor (entr'acte) Bruneau

Samson et Dalila (fantaisie) St-Saëns

Marche de Louise Charpentier

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 9 au 16 Septembre 1905

Naissances

Védrenne, Louis, rue Barrée, 3.

Victor-Clément-Roger, rue Catala-Couture.

Guyotte, Anne-Marie-Madeleine, place du Marché.

Publications de Mariage

Fourgous, Louis, employé de commerce, et Roques, Eugénie-Marguerite-Paule, cuisinière.

Andrieu, Auguste, employé de bureau, et Delmas, Jeanne, s. p.

Vayssières, Alain, valet de chambre, et Vincent, Rose, cuisinière.

Férrière, Louis-Michel, typographe, et Vitrac, Marie, s. p.

Mariages

Larqué, Léopold, tourneur en bois, et Serres, Marie-Mélanie, robeuse.

Décès

Pinède, François, 78 ans, s. p. rue Clément-Maroc, 7.

Fauge, Pierre-Henri, coiffeur, 34 ans, Boulevard Gambetta, 38.

Léris, Josephine, 13 ans, rue des Boulevards, 12.

Coffin, Pauline, veuve Bénéch, 88 ans, s. p. rue du Lycée, 44.

Courdesse, Louise, religieuse de l'ordre du Carmel, 30 ans, célibataire, place du Théâtre, 1.

Amat, Jean, ancien entrepreneur, 75 ans, rue Lastié, 5.

Brunet, Angèle-Marie-Louise, 3 mois, à Cabessut Camps des Monges.

Garrigou, Pierre, 69 ans, s. p. à l'Hospice.

Calmel, Pierre, serrurier, 63 ans, rue des Trois-Baudus, 4.

Relhié, Jean, dit Antoine, éclusier en retraite, 75 ans, rue du Four-St-Barbe, 14.

Griffet, Pierre-Paulin, militaire en retraite, 79 ans, rue Labarre, 56.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de nos feuilletons

Arrondissement de Cahors

Lauzès

Dans la nuit de mardi à mercredi dernier, des personnes se sont rendues dans une vigne située à 300 mètres environ du bourg de Lauzès et appartenant à M. Despeaux sabotier, elles ont renversé une ruche et se sont emparées du miel qu'elle contenait.

Quelques jours avant, on avait tenté d'empoisonner une petite chienne appartenant au même. Grâce à des soins énergiques la petite bête à pu être sauvée.

Accident grave. — La veuve Delpon, du village de Lascabanes, commune de Lauzès se trouvant seule à la maison, se rendit à la grange pour soigner ses bœufs.

Ann moment donné un de ces derniers lança un violent coup de pied qui atteignit sa propriétaire et la renversa. La veuve Delpon, relevée aussitôt par des voisins, fut ramenée à son domicile.

Le médecin appelé en toute hâte constata que cette pauvre femme avait une jambe fracturée.

Les soins nécessaires lui ont été donnés immédiatement.

Concots

Dédoublement. — Dimanche dernier, un groupe d'électeurs composé de Cric et Crac adressait une lettre ouverte à notre instituteur.

Nous n'aurions garde d'intervenir dans la question si n'était le merveilleux système toujours employé par l'excellent collaborateur du Quercinois — le plus honorable des honorables d'après lui-même — pour éluder les point gênants de la polémique.

Naguère le Journal du Lot crut devoir signaler la façon par trop familière avec laquelle auraient été signées, à Concots, les pétitions contre la séparation des églises et de l'Etat. M. Cric-Crac s'empressa de protester, jurant ses grands dieux que tout s'était passé le plus légalement du monde.

On précise et on lui demande :

1° Est-ce qu'un enfant de quinze ans n'a pas signé et fait double signature de nom différent ?

2° Une trentaine d'étrangers à la commune n'y ayant ni domicile ni droit d'électeurs n'ont-ils pas signé ?

3° N'a-t-on pas fait signer des individus ne jouissant pas de leurs droits civils et politiques ?

4° MM. B. B. et G. qui ont également signé avaient-ils 21 ans et figurent-ils sur la liste électorale ?

5° Par quel miracle, au hameau de L., a-t-on pu faire signer M. F. absent et illettré ?

Vite M. Cric-Crac se sauve par la tangente ; il se choisit un bouc émissaire qu'il accuse d'avoir été l'Inquisiteur dans l'affaire, le houspille fortement, mais se garde bien de répondre aux questions posées.

Les questions se renouvellent et le procédé recommence. Pourtant, M. Cric-Crac, accusé n'est pas se justifier. Répondez d'abord puis vous ferez votre chasse à l'Inquisiteur, — mot assez mal venu tombant de votre plume. —

Lascabanes

Dimanche dernier, la coquette petite ville de Lascabanes célébrait sa fête patronale qui fut magnifique. Malgré la foule considérable accourue chez nous, aucun accident ne s'est produit. La rue qui traverse le bourg, et la place présentaient un aspect féérique et nous devons ici une mention spéciale à nos jeunes conscrits qui étaient chargés des décorations et de nos grandes illuminations.

Les courses de bicyclettes ont été fort belles.

La jeunesse de Lascabanes remercie beaucoup tous ceux qui ont bien voulu venir prendre part à leur grande fête et espère que cette belle journée se renouvellera en 1906.

Prayssac

Retour du 7^e de ligne. — Nous avons reçu jeudi, trop tard pour le numéro de ce jour, la note suivante :

Mercredi matin, la population de Prayssac a eu le plaisir de recevoir les officiers et soldats du 7^e de ligne (1.900 hommes) rentrant des grandes manœuvres. Partis vers 4 heures du matin de Libos et de Fumel où ils étaient cantonnés, nos bons troupiers ont eu à supporter pendant toute la marche une pluie fine et pénétrante qui, d'ailleurs, a persisté jusqu'à 5 heures du soir.

L'excellente musique du régiment, sous l'habile direction de MM. Michel et Louis, s'est fait entendre sur la place d'Istrie et a recueilli de nombreux applaudissements de la population reconnaissante.

Le départ pour Cahors a eu lieu ce matin à 4 heures précises ; pour une pluie la pluie était absente, mais l'état du ciel nuageux et couvert n'était guère rassurant.

Nous espérons cependant que le 7^e de ligne aura pu gagner Cahors dans des conditions favorables ; tous les habitants de Prayssac le souhaitent cordialement.

Arrondissement de Figeac

Figeac

L'exécution du « Journal du Lot »

par MM. Vival et Larnaudie !!!

On nous adresse de Figeac, la communication suivante que nous insérons sans commentaires, comme la précédente :

Figeac, 14 août 1905.

Mon Cher Directeur,

Je vous écrivais, il y a quelques jours, pour vous dire l'émotion profonde qu'avait causée dans nos régions la nouvelle de votre mise à mort.

battu ; ils lui prodiguaient des paroles d'une savoureuse hypocrisie ; ils s'offraient, eux et leurs feuilles, pour faire remonter au malheureux naufragé le courant torrentiel qui le conduisit à la culbute finale.

Hélas ! c'est dans un sentiment unanime de dégoût que le parti républicain veut se débarrasser de M. Vival. C'est un lest qu'on veut jeter pour reprendre... saine ment la marche en avant que si longtemps il commanda.

Et les bonnes sœurs (ô ! Sainte-Marthe !) brodent toujours de la lingerie ultra-fine en l'honneur du rénégal converti, ramené à Dieu, communicant sous les espèces de toute la Réaction, basochienne ou médicale de Figeac.

Un seul homme — le seul qui dans ses rêves de grandeur, ait eu l'idée de remplacer Vival ! — lui est resté fidèle. Les fautes communes et irréparables ont rivé l'un à l'autre ces deux êtres d'apparence uniforme, mais de tendances si dissimulées.

M. le D^r Larnaudie, — c'est lui — a été par excellence l'agent de désorganisation républicaine dans l'arrondissement de Figeac. Autoritaire et ambitieux, sorti par surprise des ténébres pour arriver aux premiers honneurs cantonaux de Cajarc, le médecin de Toirac eut le très grand tort de ne point savoir contenir ses impatiences.

Echappé en toute loyauté — nous voulons le croire — des mains des jésuites. M. Larnaudie, qui son passé rivait à la politique rétrograde de M. Devic, émit aussitôt la prétention outrecoûtante de régenter les républicains les plus éprouvés de Cajarc, ceux-là qui, sur le nom de M. Vival, avaient fait acclamer courageusement et sans profit pour eux-mêmes, la République Radicale.

Vous savez le reste : les maires républicains de ce canton étonnés, attristés, brimés insolemment par une administration inconcevable qui... n'avait pas compris ; la municipalité de Cajarc passant des mains fermement républicaines qui la tenaient en des mains réactionnaires qui sauront la garder. Tel fut le résultat de la politique néfaste de M. Larnaudie, couvert par M. Vival, encouragé par lui. Le pacte était si simple ! le rêve était si beau ! — M. Pauliac était remercié ; M. Vival devenait sénateur et M. Larnaudie avait l'écharpe tant convoitée de député !!!!!

Adieu, cochon, couvée...
Le Journal du Lot veillait et vers lui se précipitaient tout d'abord les républicains de Cajarc indignés. M. Larnaudie avait beau supplier, faire appel à son programme et à ses votes impeccables, on lui opposait ses actes, ses menées sornnoises de désagrégation ; on résistait à M. Larnaudie, on démasquait son œuvre de destruction.

M. Larnaudie ne voulut écouter que son caprice et son ambition ; il voua à l'exécution de ses thuriferaires le Journal du Lot qui trouva là un regain de sympathie...

M. Vival n'approuvait-il pas sans réserve ?
Des ambitions communes et mal-saines devaient engendrer des fautes identiques. Les républicains de Cajarc avaient été mis hors la loi par M. Larnaudie. M. Vival crut qu'il pouvait jeter par dessus bord les républicains de Figeac. L'expérience fut désastreuse, et le nom du clerc Bousquet-Ponté demeura imprimé au fer rouge, comme un tatouage indélébile, sur le front de M. Vival.

Dans ces circonstances douloureuses, votre vaillant journal, mon cher Directeur, n'hésita point à démasquer ces actes d'abominable trahison républicaine.

Vous savez, comme nous, le retentissement de toutes ces manœuvres dans l'arrondissement tout entier. Ils sont légion, les amis de tous les cantons qui viennent à nous, résolus et écoutés. Et vous avez raison de proclamer que c'est le vrai, l'unique Parti républicain de Figeac que vous défendez !...

Le Journal du Lot est plein de vie !
M. N.

Figeac

Cirque Buffalo-Bill. — Le cirque Buffalo-Bill ne viendra pas à Figeac, ainsi qu'il l'avait annoncé, car l'époque dit-on n'est pas favorable et que les communications ne sont pas faciles.

Cependant, Buffalo-Bill pourrait venir à une autre époque. Notre ville lui fera le meilleur accueil.

Placé tout près du bassin houiller de l'Aveyron, elle reçoit beaucoup de touristes et est très commerçante.

Buffalo-Bill obtiendra un vrai succès.

Tentative de suicide. — Nous avons annoncé la disparition du nommé Jean Bouscarel, âgé de vingt-cinq ans, natif de Latronquière, qui avait quitté le domicile conjugal le 6 septembre courant. Nous apprenons que ce malheureux, se trouvant sur le territoire de la commune de Loupiac, canton de Pleaux (Cantal), s'est tiré un coup de revolver sous le menton et s'est fait une grave blessure. Conduit chez le docteur Joanny, de Pleaux, ce dernier tenta, mais inutilement de lui extraire la balle qui s'était logée près de l'œil. Il a été conduit au parquet de Mauriac qui l'a dirigé sur l'hospice d'Aurillac où un chirurgien

procédera à l'extraction de la balle. Une enquête est ouverte.

Cajarc

Yvonne de Piquefort Condottière (suite). — Dans la salle vide du café de la Mappemonde, Yvonne de Piquefort, semble écouter les mouvements monotones d'un cadran qui marque à peine 10 heures.

Encore une heure à attendre murmura-t-elle — Foi de Piquefort, c'est trop raide. — A l'époque de Rousset je travaillais seul et je faisais de la besogne tout de même. Aujourd'hui les temps ont changé on me donne le ton et je marche.

Ainsi pensait Yvonne, sous le plafond, cependant que dehors un souffle boraal sifflait bien doucement dans les arbres touffus des allées des Platanes.

La lune éclairait les rues désertes. En face du café une ombre mouvante et démesurément longue annonçait une femme. Je l'ai approchée discrètement : c'était la mère des tourments. J'ai vu les reflets lunaires sur sa tête argentée et c'était merveilleux.

Enfin onze heures sonnaient à l'horloge de la ville au moment où le correspondant du journal ami pénétrait dans la salle où Piquefort ébauchait silencieusement un beau rêve.

— Morbleu ! s'écria-t-elle, la besogne est bien dure. L'opinion publique est contre nous et je crains que nous fassions du tapage mal à propos.

— Trêve à ces jérémiades, dit Piquefort, mon étoile ne pâlit pas encore. Écris et pas de réflexion saugrenue : et il dicta ce qui suit :

Quelques déséquilibres mènent, par ordre, depuis quelques temps, une campagne infâme contre notre sympathique, adoré et dévoué inspirateur.

Ces ambitieux n'hésitent devant aucun moyen pour lancer des insinuations à l'adresse d'un homme universellement connu.

Ces individus ont la manie des décorations et sont ridicules.

Le journaliste signa : Pierre Cabotin, président de la Chambre Syndicale des cloutiers de Cajarc et autres lieux.

— Cette signature est trop personnelle, objecta Piquefort, il faut signer : Un groupe de démocrates.

Lucien DELPAS.

(A suivre).

Etat-civil du mois d'août. — Naissances : Marius-Bernard Pégourie, à l'Hôpital, commune de Cajarc ; Marie-Rose-Louise-Gabrielle-Alphonse Gazeau.

Mariages : Jean Parmelin-Lagarrière, cultivateur à Labryère, commune de Calvignac (Lot), et Marie-Eugénie-Constantine Rives, sans profession, à Gaillac, commune de Cajarc ; Fabien-Frédéric-Pierre Vallette, cultivateur à Ganillou, commune de Marcellac (Lot), et Albertine-Marie Masbou, sans profession, à Prajoux, commune de Cajarc.

Décès : Jean-Emilien-André Douleau, 4 mois, de Cajarc ; Marie-Cécile Capelle, veuve d'Auguste Vinel, sans profession, 64 ans, de Marcellac, à Cajarc.

Aynac

M. le Comte de Toulouse nous adresse la lettre suivante dont il nous demande l'insertion, conformément à la loi.

Il me tardait de répondre aux deux lettres si remarquables de MM. L. C. et Galy Etienne qui n'est autre paraît-il, que le redoutable Durapiat.

M. L. C. c'est l'homme qui connaît tout, qui « juge impartialement » les autres et il ne fait pas bon être jugé par lui, je vous en réponds. M. Galy Etienne est un brave lui ; c'est l'homme courageux qui « ne craint pas les bouledogues », aussi je m'étonne qu'il n'ait pas choisi comme pseudonyme « Dur » à cuire » plutôt que « Durapiat » ; c'est encore probablement sa modestie qui en est cause. Par exemple ce vaillant Durapiat ne connaît pas du tout la commune d'Aynac ; c'est son ami M. L. C. celui qui connaît tout qui l'affirme ; il me semblait bien en effet qu'il ne savait pas trop ce qu'il disait ; mais alors pourquoi est-il le correspondant Aynacois du Journal du Lot ? M. Galy-Durapiat s'est aperçu cependant que nous avions obtenu la majorité aux élections municipales de 1904 ! mais cela ne prouve rien selon lui, puisque ces élections ont été annulées par le Conseil de Préfecture et le Conseil d'Etat. Eh bien, je crois que tout le monde ne sera pas de l'avis de M. Galy-Durapiat et que les habitants d'Aynac ont pu constater et constatent encore, que nos « manœuvres électoraux » valent bien celles de nos adversaires et que si les élections de 1904 ont été annulées, absolument sans motif et sous des prétextes faux, c'est qu'il ne faut pas trop compter sur la justice sous le gouvernement que l'Europe ne nous envie pas. D'ailleurs je citerai à M. Galy-Durapiat les élections au Conseil d'arrondissement de 1904, qui ne devaient pas être entachées de fraude, puisque ni lui ni ses amis, pas même M. L. C. l'homme bien informé, n'ont protesté ; et pour que ces messieurs ne protestent pas, il faut vraiment qu'il n'y ait rien à redire, car c'est un de leurs sports favoris. Je ne trouve point autre chose valant la peine d'être discuté dans l'article de cet homme courageux mais peu compétent.

Quant à M. L. C., on pourrait aussi résumer son article en peu de mots : il ne s'agit que de ce pont seulement. Si cette histoire vous amuse, nous allons la recommencer. Eh bien donc M. L. C. à qui on ne monte pas le coup facilement, s'est aperçu que le pont en question ne figure pas au cadastre !... bien et après ?... Je ne devrais pas avoir à apprendre à un homme aussi renseigné, que le cadastre est déjà ancien, qu'il a un grand besoin d'être révisé et qu'il y a pas mal de chemins et ponts publics entretenus ou construits par les communes qui ne figurent pas au cadastre, sans quoi la circulation serait difficile.

Je remarque que nous sommes déjà loin des accusations portées contre nous au début de la campagne Durapiat ; il n'en est à peu près plus question, pour une raison bien simple, c'est que j'ai demandé des preuves et offert d'en four-

nir. Là dessus on me répond que je dis des « contres vérités », qu'on ne croit plus à ma bonne foi, etc. etc. Mais des preuves de ce qu'on avait d'abord affirmé j'en ai jamais eu, pour cause. Je ne me préoccupe pas beaucoup de l'opinion que M. L. C. peut avoir sur mon compte ; d'autant que je le juge moi aussi « impartialement » et j'avoue que je ne suis pas du tout dans l'admiration. Mais peu importe ; je ne suis pas comme ces messieurs à court de bonnes raisons et je ne veux pas laisser le fond du débat pour des considérations plus ou moins aimables sur mes contradicteurs. M. L. C. a écrit une « contre vérité » lorsqu'il prétend que j'ai refusé à Laborie, meunier de faire réparer un chemin desservant son moulin ; il n'en a pas seulement dit question entre nous. Nous n'avions rien promis à Grangé au sujet du pont ; autre « contre vérité ». Enfin 3^e le procès auquel M. L. C. fait allusion n'avait pas pour but d'interdire le passage dudit pont qui a toujours été public, mais le passage dans un champ appartenant à Grangé.

Je ne crois pas que nos électeurs songent à nous reprocher d'améliorer les chemins qui en ont grand besoin et malgré M. L. C. nous comptons bien continuer cette besogne si utile et si négligée jusqu'à présent.

Quant aux chiffres 85 francs et 100 francs cités par M. L. C., ils sont absolument fantaisistes et n'ont aucun rapport avec la réalité (voir le budget). Décidément quand on y regarde de près, M. L. C. est moins bien renseigné qu'il ne le paraît tout d'abord. Il a simplement du toupet et de l'imagination.

Comte de TOULOUSE LAUREC.
Maire d'Aynac.

Aynac, le 14 septembre 1905.

Notre correspondant répondra certainement à la lettre qu'on vient de lire.

En attendant, d'une communication que nous recevons de M. Galy Etienne, nous extrayons ce qui suit :

« ... vous me disiez dernièrement M. le Comte que vous aviez des intérêts à Aynac, tout le monde le sait : d'aucuns disent même que vous savez très bien les faire respecter.

Espérons donc que les électeurs pourront apprécier et sauront vous démasquer ainsi que votre conseil.

En attendant, je tiens à donner un avis aux électeurs en leur disant ceci :

Electeurs d'Aynac, chers camarades, on veut vous prendre au piège ; méfiez-vous ! Tous ces sourires et ces belles promesses que les messieurs de la réaction vous distribuent sans compter, ne sont guère que marchandise de contrebande, bonne seulement à vous jeter de la poudre aux yeux.

Réfléchissez et dimanche prochain 24 septembre, vous voterez pour les amis du peuple, pour les amis de l'ouvrier.

Allons amis, un peu d'énergie et nous irons tous aux urnes pour le triomphe de la République.

GALY Etienne.

Assier

Nous recevons, avec sommation d'insérer, la lettre suivante. Nous avons supprimé la dernière phrase qui comportait une injure. — Evidemment nous réservons le droit de réponse de M. Doucet :

Au « Groupe d'électeurs républicains de la commune d'Assier, qui nous attaque dans le « Journal du Lot ».

M. Doucet, que vous prétendez défendre, est, nous le savons, très adouci lorsqu'il croit l'être sans péril ;

Mais, pas plus que lui, « votre Groupe » n'a eu le courage vulgaire de signer ses accusations.

Examinons-les un peu, si vous le voulez bien, Messieurs ou Monsieur, car votre « Groupe » pourrait bien n'avoir qu'une seule tête ;

Vous affirmez tout d'abord que M. Doucet, le 6 août, a obtenu 112 suffrages, c'était là une erreur de pointage que nous avions offert d'établir par témoins, mais qui fut reconnue par le candidat lui-même, dans sa protestation au Conseil de Préfecture, ce qui rendit la preuve inutile.

D'ailleurs, dans son arrêté, ce Conseil constate formellement : « que le chiffre des suffrages obtenus par chaque candidat a été de 111 », et qu'en y ajoutant le bulletin blanc, le nombre des bulletins trouvés dans l'urne est de 223, chiffre égal à celui des émargements. Ce dernier point ne fut, au surplus, jamais, sérieusement contesté par personne, et toute la discussion a porté soit devant le bureau électoral, soit devant le Conseil de Préfecture, sur les Bulletins argués de nullité.

Or pour établir la base matérielle de votre calcul, c'est-à-dire donner 112 voix au candidat Doucet, 111 au candidat Brives en tenant compte du bulletin blanc, il faudrait admettre nécessairement qu'il y avait dans l'urne 112+111=224 bulletins.

Insister serait cruel pour votre logique.

Poursuivons donc la série de vos invectives : Nous avons si bien, ô groupe idéalement républicain ! le respect du suffrage universel, que vous nous accusez si effrontément de mépriser, que le Bureau électoral, composé en majorité de nos amis, préféra le 6 août, pour ne rien préjuger, laisser la juridiction compétente se prononcer, que de proclamer un résultat, qui était en somme favorable à M. Brives légalement élu.

Et c'est de cette attitude équitale que vous faites grief à M. Carbonel, l'un de nos signés ;

Il se borna cependant à présenter au bureau, comme tout électeur était en droit de le faire, une observation adoptée sans difficulté séance tenante, tout le monde, amis et adversaires, ayant trouvé juste de ne pas trancher une question qui échappait à la compétence du Bureau ;

Nous entendimes même, au sortir de la Salle du vote, des personnes peu suspectes de sympathie pour nos idées, rendre hommage à l'impartialité du maire en cette circonstance.

Mais tout cela vous importe peu, sans doute ; il vous fallait, Monsieur l'anony-

me, placer la phrase pitoyablement déclamatoire relevée dans n'importe quel factum de ce genre :

« Injures, calomnies, pression éhontée etc., etc. » tout fut employé, à vous croire, pour arriver à supprimer la volonté des électeurs.

Vous allez nous trouver bien indiscrets, mais nous serions fort curieux, Monsieur l'accusateur masqué, que vous éclairiez votre lanterne sourde, car, s'il est facile d'injurier les gens, il est moins aisé de préciser les reproches, et nous voudrions bien savoir quels sont, dans leur humble réalité, les faits de pression dont vous nous accusez, en enfantant votre voix, pour nous faire peur sans doute.

En lisant bien minutieusement votre prose, nous croyons bien que vous apprenez aux Electeurs qui, sans vous, ne se fussent pas doutés, les malheureux ! — « qu'il y avait eu des menaces... des demandes de remboursement d'argent », mais ni eux, ni nous, n'en saurons guère davantage. Quelles sont donc les menaces mystérieuses et ces exigences de créanciers, où, quand, comment se sont-elles produites ?

Lorsqu'on s'adresse au peuple, même au nom d'un groupe imaginaire, il faut parler clair et les énigmes ne sont pas plus du goût des électeurs que du nôtre ;

Je vous prie donc, citoyen, si vous l'osez, et expliquez-vous clairement, nous serons là en personne pour vous répondre comme il conviendra, nous n'y plairons ni le temps ni la peine.

Mais en passant, nous tiendrions bien à savoir si c'est à l'un de nous que vous avez la remarquable audace de reprocher des écrits anonymes.

Pour le coup, nous serions alors convaincus que vous êtes plusieurs, car un homme seul ne se trouverait jamais assez d'estomac pour reprocher aux autres d'être masqué comme lui.

Vous cherchez aussi, et c'est même là, semble-t-il, l'objet principal de votre appel aux électeurs, à faire croire que si M. Brives ne se porte pas aux élections du 24, c'est qu'il redoute son concurrent Doucet ;

Un peu de calme, s'il vous plaît, et ne renversons pas les rôles.

Vous semblez oublier que M. Doucet s'est, comme M. Brives, vu déclarer en ballottage et que la nouvelle élection, malgré le pourvoi formé par M. Brives au Conseil d'Etat, va être nécessairement fixée à une date très prochaine, le pourvoi ne suspendant pas l'exécution de l'arrêté du Conseil de Préfecture.

M. Brives, loin de reculer, attend le choc de pied ferme, et c'est votre candidat qui, cherchant bien vainement à cacher sous des airs fanfarons, la crainte intense d'un échec, se précipite dans une nouvelle élection contre un autre adversaire, espérant qu'à force de poser sa candidature, il finira par apitoyer le suffrage universel.

Hé bien nous pensons très franchement que M. Doucet n'a pas encore fait grand chose pour la commune dont, nous, nous défendons les intérêts depuis de longues années ;

Nous croyons qu'il conviendrait à ce candidat, après l'annulation par corruption électorale par distribution d'argent aux pauvres dont son élection de mai 1904 a été l'objet (arrêté du Conseil d'Etat du 17 avril dernier), d'être modeste, et s'il croit devoir se targuer d'aimer le peuple à sa manière, nous estimons qu'il lui serait tout d'abord de respecter ceux qui, se souciant moins des paroles que des actes, ont prouvé dès longtemps, leur amour du peuple par leur dévouement désintéressé à la commune ;

Vous osez parler de notre gestion financière que M. Doucet aurait contrôlée : Mais allez donc vérifier préalablement à la mairie le registre des délibérations du Conseil municipal, et vous pourrez y constater que depuis plus de vingt ans les budgets et les comptes furent approuvés par l'unanimité des conseillers et homologués par M. le Préfet du Lot ;

Nous avions cependant, avant les élections de 1904 et de 1900, quatre collègues qui se disaient, et se disent encore, les amis politiques de M. Doucet.

Nous diriez-vous maintenant, courageux citoyen, qui tremblez que votre nom soit connu, quelles sont « ces calomnies dont nous sommes coutumiers », et quelle est « cette noblesse dont nous rêvons » en « serrant par occasion la main aux électeurs que nous méprisons au fond de nous-mêmes ! »

La population d'Assier nous connaît et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle nous a manifesté son estime.

Nous sommes du peuple autant que vous, et quand nous serrons la main à un électeur, il sait bien que nous n'avons pas d'arrière-pensée, et que nous n'hésiterions pas à lui être utile en toute circonstance.

La noblesse ? Nous l'avons dans les sentiments, et cela vaut mieux que des ancêtres.

G. MURAT, F. HUG, HENRI FABRE, MERLE, LÉON HUG, SOULIÉ, J. CARBONEL, TEYSSÈRE, U. PRADELLE, H. PÉLISIER.

Aux Electeurs. — Calomnieux, calomnieux ; il en restera toujours quelque chose.

Nos adversaires ont bien été élevés à l'école de Basile à qui Beaumarchais, dans le *Barbier de Séville* fait tenir ce langage.

Nous attendions impatiemment la Défense de dimanche, pensant y trouver la présentation de M. Brives par ses Chaperons habituels. Rien à ce sujet.

En revanche un long amas de mensonges pour essayer de faire croire aux électeurs que M. Brives arrivé avec 111 voix toujours nulles comprises, soit proclamé élu par le Conseil d'Etat alors que son concurrent Louis Doucet en a obtenu 112.

Mais enfin, électeurs, pour qui et pour quoi ces messieurs vous prennent-ils ?

Non contents de contre-carrer votre volonté librement et nettement exprimée déjà par deux fois, ils veulent aller

au Conseil d'Etat et comme, malgré leur science bien connue de *chicanous* ils ne peuvent rien présenter de sérieux, ils mentent et calomnient. C'est bien toujours le même système.

Leur gros argument est le billet au nom de M. Brives.

Tout le monde l'a tripoté, truqué, une seule personne est innocente : celle qui pour contrôler le vote d'un malheureux a rédigé ainsi le billet : *Erices, notaire à Assier dans le Lot* et a crayonné à la suite de cette rédaction au moins bizarre un pâté de forme rectangulaire.

Ils attaquent tout le monde, Conseil de préfecture qui n'a pas admis leurs prétentions, secrétaire général qui les a combattues, Républicains qui d'après eux ont fait ce billet. Ces derniers ne l'ont jamais eu entre les mains puisqu'après la laborieuse délibération du bureau M. le maire a fait immédiatement expédier toutes les pièces. Cela ne fait rien. Eux seuls sont capables de pareilles intrigues, pour peu nous finirions par croire que... le Saint-Esprit a opéré lui-même.

Il ne resterait rien de tout cela ? ce n'est pas possible. Vous serez édifiés par les procédés de nos adversaires dont vous reconnaîtrez facilement l'origine.

Ne les avez-vous pas vus tous ces temps-ci passant, la nuit tombée, dans les rues on sur les routes, se glissant par groupes le long des murs, honteux malgré tout. Ils courent les débits, un jour chez l'un, le lendemain chez l'autre, pensant acheter quelques consciences et à la recherche d'un candidat.

Car il paraît que M. Brives ne veut pas se présenter le 24 et nous ne pensions pas si bien dire dimanche dernier en écrivant que seule la peur le retenait ; vous en seriez-vous doutés ?

M. Brives a peur de votre verdict. Il le prévoit donc.

Electeurs, vous ne voudrez pas contrarier M. Brives et vous voterez pour Louis Doucet.

Un groupe d'électeurs républicains.

Camburat

Notre maire est fortement indigné, paraît-il, de se voir ainsi critiqué et ne peut s'expliquer les causes de si vives attaques, car durant sa longue administration il croit avoir gouverné d'une manière irréprochable.

Là-dessus je viens réfuter sa manière de voir tout en m'appuyant sur des faits justes et précis.

Lui reprocher d'avoir gaspillé les fonds communaux serait aller un peu loin, mais lui dire qu'il en a fait mauvais usage ou plutôt qu'il n'a pas su les utiliser est bien la vérité. Il y a une quinzaine d'années environ, la commune réclamait à juste raison, la construction de deux ponts sur notre ruisseau le Drogou, pour desservir deux villages, l'un le Soulié, l'autre Benne. M. le maire ne pouvant se dispenser de donner satisfaction à de telles récriminations, résolut de faire construire non un petit pont en pierre, ce qui est inusable, mais bien un pont en bois posé sur des barres de fer à T.

Dans ce genre de construction il voyait de l'économie, il a dépensé pour chacune des passerelles une somme de huit ou neuf cents francs, tandis qu'en maçonnerie la dépense se serait élevée à une douzaine de cents.

Voilà qu'aujourd'hui tous les madiers de l'une et de l'autre sont pourris, ce n'est qu'avec crainte qu'on peut passer dessus avec un char, et assurément si la réfection n'est pas immédiate, un malheur est imminent. Donc une nouvelle dépense de 5 ou 600 francs, dépense appelée à se renouveler de temps en temps.

A la même époque environ, il fut question de faire cette route dont j'ai déjà parlé, comme aujourd'hui, il ne fut point de cet avis, elle devait passer dans sa propriété et le génait, alors il se dit : nous allons faire réparer le chemin ; il dépensa une certaine somme et que fit-il ? Il fit simplement reconstruire le mur de clôture de sa propriété. La réparation ne fut utile qu'à lui. « Charité bien ordonnée commence par soi-même », ce monsieur connaît le proverbe et l'a mis à profit. Alors qu'avec cette dépense et la subvention de l'Etat et du département il aurait fait faire sa route, pour aussi peu énergique qu'il eût été. Et les fonds accordés annuellement par l'Etat pour les dépenses générales et imprévues, combien de fois, Monsieur le maire, les avez-vous laissées échapper ou rentrer dans les caisses de l'Etat ? Tout cela n'est-il pas des fautes graves et vous étoufferez-vous maintenant des attaques qui pleuvent sur vous ? Que vous ne soyez pas le seul coupable, que votre ami le Grand Electeur vous ait conseillé, je l'admets, mais c'est sur vous que retombent les fautes.

Tels sont les griefs dont on vous accuse, à vous de les réfuter et de rendre compte de votre gestion à vos administrés.

Un Socio.

Bagnac

Réponse à la 3^e Epître de Marie Dasols. ancienne institutrice congréganiste prétendue sécularisée.

Vous prétendez toujours être l'auteur de vos fameuses épîtres ! eh bien ! si vous n'avez pas eu, cette fois-ci, comme collaborateur l'avocat nationaliste bien connu, c'est qu'il était aux bords de la mer, et alors vous vous êtes adressés à un de ses amis politiques, qui a abandonné dernièrement le barreau de Figeac pour devenir inspecteur d'assurances.

Et pour preuve de ce que j'avance c'est l'éloge dithyrambique de l'illustre magistrat qui préside aux destinées du canton Est de Figeac, éloges mêlés de quelques épigrammes anodines.

Ceci dit, suivant votre honorable habitude et celle surtout de la congrégation dont vous faites partie malgré vos dénégations, vous ne répondez à aucune des questions posées :

1^o Exhibez ce fameux bail de la congrégation de Vaylats ; montrez-nous la fameuse autorisation préfectorale conformément au décret du 3 janvier 1905, et alors vous aurez le droit d'habiter ce local.

2^o Pouvez-vous démentir d'une façon formelle que vous n'avez pas des fréquentations continues avec les congréganistes en rupture de banc à Bagnac ?

3^o Nieriez-vous que vous vendez des cierges et des objets de piété ?

4^o Continuerez-vous à soutenir que vous avez été acquittés par le conseil de l'Instruction publique alors que votre disparition de Bagnac prouve tout le contraire.

Dans votre réponse vous vous gardez bien de répondre d'une façon précise à toutes ces interrogations.

Vous couvrirez de fleurs avec quelques épîtres le magistrat qui a été plein d'indulgence !...

En revanche vous plaindrez ceux qui feront leur devoir parce qu'ils sont

gations, vous ne répondez à aucune des questions posées :

1^o Exhibez ce fameux bail de la congrégation de Vaylats ; montrez-nous la fameuse autorisation préfectorale conformément au décret du 3 janvier 1905, et alors vous aurez le droit d'habiter ce local.

2^o Pouvez-vous démentir d'une façon formelle que vous n'avez pas des fréquentations continues avec les congréganistes en rupture de banc à Bagnac ?

3^o Nieriez-vous que vous vendez des cierges et des objets de piété ?

4^o Continuerez-vous à soutenir que vous avez été acquittés par le conseil de l'Instruction publique alors que votre disparition de Bagnac prouve tout le contraire.

Dans votre réponse vous vous gardez bien de répondre d'une façon précise à toutes ces interrogations.

Vous couvrirez de fleurs avec quelques épîtres le magistrat qui a été plein d'indulgence !...

En revanche vous plaindrez ceux qui feront leur devoir parce qu'ils sont

gations, vous ne répondez à aucune des questions posées :

1^o Exhibez ce fameux bail de la congrégation de Vaylats ; montrez-nous la fameuse autorisation préfectorale conformément au décret du 3 janvier 1905, et alors vous aurez le droit d'habiter ce local.

2^o Pouvez-vous démentir d'une façon formelle que vous n'avez pas des fréquentations continues avec les congréganistes en rupture de banc à Bagnac ?

3^o Nieriez-vous que vous vendez des cierges et des objets de piété ?

4^o Continuerez-vous à soutenir que vous avez été acquittés par le conseil de l'Instruction publique alors que votre disparition de Bagnac prouve tout le contraire.

Dans votre réponse vous vous gardez bien de répondre d'une façon précise à toutes ces interrogations.

Vous couvrirez de fleurs avec quelques épîtres le magistrat qui a été plein d'indulgence !...

En revanche vous plaindrez ceux qui feront leur

obligés d'appliquer les lois odieuses de la République (comme vous les qualifiez si bien).

Vous parlerez de l'immortelle révolution de 1793 que vous profanez ! Comme on voit bien que vous avez étudié l'histoire chez Loriquet et que vous ignorez Michelet.

Et pour terminer vous invoquez le gendarme sans pitié de Courteline, pièce que vous avez due faire jouer à une distribution de prix ou vous remplissez probablement le rôle de régisseur.

Et à la fin, avec toutes vos épîtres vous continuerez à leurrer les parents qui ont eu la naïveté de vous confier leurs enfants.

Carayac

Instruction primaire. — M. Rouzet, notre instituteur qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à partir du 1^{er} janvier dernier, va nous quitter bientôt.

Pendant les 22 ans qu'il est resté à Carayac ce digne fonctionnaire a toujours joui de l'estime et de l'affection des habitants dont il emportera les regrets.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Mort dans un train. — Mardi soir, à l'arrivée en gare de Gourdon du train de Toulouse, à onze heures trente-sept, des voyageurs occupant un compartiment de troisième classe déclarèrent au chef de gare qu'un voyageur assis à leur côté paraissait très gravement malade, car depuis près d'une demi-heure il avait perdu connaissance. En effet, on descendit le malade, qui à ce moment-là n'était qu'un moribond, car à peine couché sur un brancard il rendait le dernier soupir.

M. Laval, commissaire, et M. le docteur Larroque sifrent, le premier les premières constatations légales, et le second celles du décès.

Des pièces trouvées en sa possession il s'ensuit que ce malheureux serait un nommé Jean Barrioulet, né à Cérêt (Pyrénées-Orientales), en 1884, ouvrier typographe, venant de Cérêt et se rendant à Boulogne-sur-Mer, où habite sa mère, qui a été prévenue jeudi matin télégraphiquement.

Le sieur Barrioulet était tuberculeux au dernier degré, et c'est à cette terrible maladie qu'il a succombé.

Gramat

Foire du 11 septembre. — Cours pratiqués : Bœufs d'attelage, 600 à 800 fr. la paire ; bœufs gras, 33 à 35 fr. les 50 kilos ; veaux, 75 c. à 80 c. le kilo ; porcs, 40 à 45 fr. les 50 kilos ; moutons, 25 à 35 fr. pièce.

Blé, 13 fr. 50 à 14 fr. ; avoine, 5 fr. 25 à 5 fr. 75, le tout aux 80 litres. Volaille : Poules, 2 fr. à 2 fr. 75 pièce ; poulets, 60 c. à 75 c. le demi-kilo. Œufs, 80 à 85 c. la douzaine.

Labastide-Murat

Foire. — La foire, favorisée par un beau temps, a été très importante. Voici quelques prix sur les cours des bestiaux et divers denrées :

Bœufs gras, de 34 à 35 fr. les 50 kilos ; bœufs d'attelage, de 650 à 850 fr. la paire ; porcelets, de 15 à 20 fr. pièce ; moutons gras, 75 c. le kilo ; agneaux, 80 c. le kilo ; brebis pour l'élevage, de 20 à 30 fr. pièce, selon qualité.

Mercuriale de la halle : Blé, de 12 fr. à 12 fr. 50 ; avoine, de 6 fr. 25 à 6 fr. 50 ; pommes de terre, 2 fr. 50, le tout les 80 litres.

Poulets, 80 c. ; dindes, 60 c. ; lièvres, 90 c. ; canards, 60 c. ; le tout le demi-kilo.

Creysses

Banquet démocratique. — Un grand banquet démocratique, présidé par MM. Cocula, sénateur, et Malvy, conseiller général, a eu lieu dimanche à Creysses.

Nous recevons ce matin, — trop tard pour le numéro de ce jour — un long compte rendu, nous le publierons mardi.

Martel

Une erreur d'information, qui ne nous est d'ailleurs pas imputable, s'est glissée dans notre dernier numéro.

On a trouvé, nous avons dit dans la traversée de Martel et en construisant un aqueduc, douze pièces d'or du règne de Charlemagne.

Onze seulement sont de ce règne, la douzième est de Jean le Bon.

A ce sujet peut-être sera-t-il intéressant pour nos lecteurs d'exposer les règles qui régissent l'attribution et la propriété de pareilles trouvailles.

Aux termes de l'art. 716 du Code civil si le trésor est découvert dans le fonds d'autrui, il appartient 1/2 à l'« inventeur », moitié au propriétaire du fonds.

Ces règles s'appliquent au cas où le fonds sur lequel a été découvert le trésor appartient à l'Etat ou à la commune.

Si plusieurs ouvriers travaillent ensemble et que l'un d'eux eut le découvre, la moitié appartient exclusivement à l'ouvrier qui l'a trouvé.

Dans le cas actuel, le trésor découvert appartient à la commune, la moitié à l'ouvrier qui l'a rendu visible.

Frayssinet

Fête locale. — La fête annuelle de Frayssinet aura lieu dimanche prochain 17 septembre et s'annonce comme devant être très brillante.

Le programme des mieux composés, donnera satisfaction même aux plus difficiles.

Bulletin Financier

La légère reprise qui s'est manifestée hier, aussitôt la réponse des primes s'est maintenue aujourd'hui. La liquidation de quinzaine s'effectue très facilement, l'argent pour les reports ayant été très abondant. La rente française seule s'est montrée un peu lourde et finit à 100.27.

Nos établissements de crédit sont bien tenus. La Banque de France se négocie à 3875 ; la Banque de Paris passe à 1485 ;

le Crédit Foncier vaut 720 ; la Lyonnaise 1166 ; le Comptoir National 657 et la Société Générale 647.

Il s'est traité quelques affaires sur le Nord à 1850, sur le Lyon à 1424 ; sur l'Orléans à 1520.

Le Suez progressa de 25 fr. à 4510 ; le Rio est en reprise à 1469 à la suite des démentis des bruits de diminution dans la teneur des minerais.

Les rentes étrangères sont fermes, surtout l'Extérieure qui, par suite d'achats chaque jour plus importants au comptant ne cesse de progresser et finit aujourd'hui à 94.30 ; l'Italien se tient à 105.10 ; le Portugais fait 69.90 ; le Russe 3 0/0 91 vaut 81.95 ; le 3 0/0 96 80.65 ; le 4 0/0 Consolidé 94.45 ; le Turc clôture à 93.30 ; la Banque Ottomane à 610.

En Banque, la New-Kaffirs est très ferme à 42 fr.

MARCHÉS AUX PRUNES

Montpézat (Lot-et-Garonne), 14 septembre. — Malgré la pluie de la matinée, notre marché aux prunes dont le fruit est le plus renommé de la région a été très avancé et la vente active aux cours ci-après. Apport 1.200 quintaux. Les 50/4 fruits, 30 fr. ; 60/5, 23 fr. ; 70/5, 18 fr. ; 80/5, 15 fr. ; 90/5, 12 fr. ; 100/5, de 9 à 10 fr. ; fretin, entre 6 et 8 fr.

Castillonès (Lot-et-Garonne), 14 septembre. — Apport 2 000 quintaux environ. Vente rapide vu la grande quantité d'acheteurs. Voici les cours pratiqués : De 50/55 fruits au demi-kilo, de 34 à 35 fr. ; 60/65, de 26 à 27 fr. ; 70/75, de 22 à 23 fr. ; 80/85, de 18 à 19 fr. ; 90/95, de 15 à 16 fr. ; 100/105, de 13 à 14 fr. ; 110/115, de 10 à 11 fr. ; 120, de 8 à 9 fr. ; fretin, de 5 à 7 fr., le tout les 50 kilos.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1711^e livraison (16 Septembre 1905).

Le secret du gouffre, par Pierre Maël.

Aimants et opérations chirurgicales, par Daniel Bollet. — Le trust du soleil, par Danièle D'Arthez. — Les villes disparues de la France, par Anthymo Saint-Paul.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 14 Septembre 1905.

V^{se} Nacla : Chronique. — Mistou : Curage de marque. — Albert Cim : La Perle du Jard. — Jean Bouvier : L'envolement (suite). — Marcel Prévost : L'Autonne d'une femme (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Marc Mario : Femme d'officier (suite). — Emmanuel Gallus : La Tare (suite). — Variétés.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER

CORBELLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure
Seul représentant de l'OMÉGA
Seul représentant de

l'ORFÈVRE CHRISTOFFLE

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

Etude de M^e LOUBET, avoué à Figeac (Lot), successeur de M^{es} VIVAL et MALRIEU

VENTE SUR LICITATION

Adjudication fixée au Samedi Sept Octobre 1905, à deux heures du soir, au Palais de Justice à Figeac, Boulevard Labernade

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Figeac, le trois mars mil neuf cent cinq enregistré et signifié.

Il sera procédé le samedi sept octobre mil neuf cent cinq, à deux heures du soir, à l'audience des criées et de vacation du Tribunal civil de Figeac, au palais de justice, à Figeac, boulevard Labernade, par devant Monsieur DUS-SER, juge suppléant au dit tribunal, à la vente par licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés dépendant de la succession de 1^{re} dame Marie ALLEMAND en son vivant épouse de Gustave PUECH et 2^e celle de Ferdinand PUECH son fils.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Jean PUECH, propriétaire, ancien meunier, demeurant à Fourmagnac, ci-devant à Espagnac-Sainte-Eulalie. Licitant ayant M^e LOUBET pour avoué.

D'une part. Elle aura lieu en présence ou eux dûment appelés de :

1^{er} Monsieur Louis PUECH, meunier, demeurant à Sainte-Eulalie, commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie ;

2^e Monsieur Auguste ROUMÉGOUX, propriétaire à Espagnac-Sainte-Eulalie, pris en qualité de tuteur ad hoc de la mineure Juliette PUECH, issue du mariage de Jean PUECH avec la dame Marie ALLEMAND.

3^e Madame Francisca PUECH, épouse du sieur PUECHMARBEC Augustin, et ce dernier pris pour l'autorisation, receveur-buraliste, demeurant ensemble à Fontaine-Luxueil (Haute-Saône).

Coflicitants ayant M^e LOUBET pour leur avoué.

D'autre part. Et 4^e Monsieur Gustave PUECH, demeurant à Paris, boulevard Garibaldi numéro 15.

Coflicitant ayant M^e FONTANGES pour avoué.

D'autre part. 5^e Monsieur Achille LAJUGIE, négociant, demeurant à Figeac.

Créancier intervenant, ayant M^e SÉGUY pour avoué.

D'autre part. Et encore en présence de : Monsieur Ophelin CHARTROU, propriétaire, demeurant à Fourmagnac, pris en qualité de subrogé tuteur de la mineure Juliette PUECH, issue du mariage de Jean PUECH avec la dame Marie ALLEMAND, décédée.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Premier lot

Le premier lot comprendra 1^o une châtaigneraie située au lieu dit « Passayre » portée à la matrice cadastrale de la commune de Saint-Perdoux, sous le

numéro 83 de la section C pour une contenance de vingt-quatre ares cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de un franc six centimes.

2^o une châtaigneraie située au même lieu portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 85 section C pour une contenance d'environ vingt-sept ares cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de un franc dix centimes.

3^o une châtaigneraie située au même lieu portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 86 section C pour une contenance d'environ vingt-quatre ares cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de quatre-vingt-dix centimes.

4^o une châtaigneraie située au même lieu portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 89 section C pour une contenance d'environ un hectare neuf ares vingt centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de dix francs quatre-vingt-douze centimes.

5^o une châtaigneraie appelée « Lourtour » portée à la même matrice cadastrale sous le numéro 605 section C pour une contenance d'environ un hectare vingt-trois ares, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de dix francs cinquante centimes.

6^o une châtaigneraie appelée « Passayre » portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 87 section C d'une contenance d'environ vingt-neuf ares, quatrième classe, d'un revenu présumé de un franc seize centimes.

Deuxième lot

IMMEUBLES Sis sur la commune de Camburat

1^o Une grange située au lieu dit « Courmoulie » commune de Camburat, portée à la matrice cadastrale sous le numéro 699 section A d'une contenance d'environ trente centiares, première classe, d'un revenu présumé de vingt-quatre centimes.

2^o Une vigne située au même lieu portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 700 section A, d'une contenance d'environ un hectare vingt-neuf ares dix centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu présumé de trente-six francs trois centimes.

3^o Une terre située au même lieu portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 701, section A d'une contenance d'environ quarante-sept ares cinquante centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de quatorze francs vingt-cinq centimes.

4^o Une terre située au même lieu portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 702, d'une contenance

d'environ trente-huit ares cinquante centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de neuf francs cinq centimes.

5^o Un pré situé au lieu dit « Doumille » porté à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 816, section A, pour une contenance d'environ quatorze ares vingt centiares, deuxième classe, d'un revenu présumé de onze francs trente-six centimes.

6^o Un pré situé au même lieu porté à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 815, section A, d'une contenance de neuf ares troisième classe, d'un revenu présumé de quatre francs cinquante centimes.

Troisième lot

IMMEUBLES Situés sur la commune de St-Bressou

1^o Une châtaigneraie située au lieu dit « Guironel », portée à la matrice cadastrale de la commune de Saint-Bressou, sous le numéro 445, section B, pour une contenance de quinze ares dix centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de un franc vingt-centimes.

2^o une châtaigneraie située au lieu dit « Guidonnel », portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 443, section B, d'une contenance environ de vingt-sept ares trente centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de deux francs dix-huit centimes.

3^o Une châtaigneraie sise au lieu dit « Siquiois », portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 81, section C, pour une contenance d'environ quarante-huit ares quatre-vingt-dix centiares, quatrième et cinquième classes, pour un revenu présumé de un franc quatre-vingt-neuf centimes.

4^o Une châtaigneraie située au lieu dit « Guidonnel » portée à la matrice cadastrale sous le numéro 444, section B, pour une contenance d'environ cinquante ares vingt centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de quatre francs deux centimes.